

Paris, le 18 janvier 2022

LUZERNE DESHYDRATEE

La profession accélère encore sa décarbonation et envisage l'avenir avec sérénité

Forte de soutiens issus du plan France Relance et du fonds chaleur de l'ADEME, la filière luzerne déshydratée s'engage à diminuer ses émissions de CO₂ fossile de 2/3 à l'horizon 2025 (base 2012). En outre, la culture voit son aide couplée reconduite et bénéficiera de nouveaux dispositifs de soutien dans la PAC 2023.

En avance sur sa feuille de route décarbonation

Totalement investie depuis le début des années 2000 dans sa transition énergétique, la filière luzerne déshydratée a opéré progressivement depuis cette date une évolution de ses procédés : généralisation dans un premier temps du séchage à plat au champ puis adoption de la biomasse en remplacement progressif des énergies fossiles.

En vue de massifier sa substitution des énergies fossiles par la biomasse, la filière s'est fortement investie dans les appels à projets prévus par le volet décarbonation de France Relance. 17 projets lauréats ont ainsi été retenus pour la filière luzerne déshydratée : un record ! Ces dispositifs prévoient, en plus d'aides à l'investissement, une aide au fonctionnement structurante. Engagée pour 15 ans, elle vise à compenser les surcoûts énergétiques de la biomasse par rapport aux énergies fossiles.

Aujourd'hui la filière peut ainsi s'engager à réduire de 2/3 ses émissions de CO₂ fossile en 2025 par rapport à l'année de référence 2012 (soit une date à laquelle elle avait déjà sensiblement réduit ses émissions). En 2020, une tonne de luzerne déshydratée induisait l'émission de 0,2 t de CO₂ fossile contre 0,396 t en 2012.

La biomasse utilisée se compose essentiellement de plaquettes forestières issues de ressources forestières à faible valeur ajoutée.

Des soutiens européens reconduits

Si les différentes modalités de la PAC 2023-2027 restent encore à acter, il semble acquis que les producteurs de luzerne déshydratée vont pouvoir compter sur une aide couplée renouvelée. A celle-ci s'ajouteront des fonds issus de l'écorégime dont l'accessibilité sera facilitée par la présence de la luzerne dans leur assolement.

Pour Eric Masset, Président de La Coopération Agricole - Luzerne de France : « avec une demande soutenue et durable pour nos produits, des outils particulièrement avancés dans leur transition énergétique et des soutiens publics réaffirmés, la luzerne déshydratée entend prendre toute sa part de la reconquête de la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe. »



Une production 2021 en légère hausse. Des marchés tendus.

La production 2021 de luzerne déshydratée s'établit à 760 000 tonnes, proche de la moyenne des 5 dernières années. Les années atypiques se sont succédées, perturbées par une météo chaotique. 2020 a été une année de production historiquement basse en raison de la sécheresse sévère de l'été. En 2021 la campagne a démarré en retard de 15 jours en raison d'un déficit de température au printemps, retard jamais rattrapé. Les importantes précipitations de l'été ont perturbé les chantiers de récolte, amputant partiellement la filière du bénéfice de l'augmentation de la production au champ.

Les marchés quant à eux sont fermes depuis plusieurs campagnes. La filière, via sa structure commerciale Désialis, a privilégié ses clients français et européens en cohérence avec ses engagements de mise en avant des protéines végétales produites en Europe.

Contact Presse

Denis Le Chatelier
06 09 93 31 23
dlechatelier@gmail.com

La Coopération Agricole - Luzerne de France en bref

Président : Eric Masset
Directeur : Yann Martinet

La Coopération Agricole Luzerne de France représente l'ensemble des entreprises de déshydratation de luzerne.

La Coopération Agricole Luzerne de France en chiffres

24

Unités industrielles

760 000

tonnes produites (granulés et balles)

1000

salariés

7,5%

De la production française de protéines végétales

